



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le collectif «Terres de Rohan » organise un concours photographique, libre et gratuit dans le cadre de son Festival qui a lieu le weekend de la Pentecôte.

Date du concours : du samedi 18 au lundi 20 mai 2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes AMATEURS à l'exclusion des membres du jury et des membres du comité organisateur.

Sont exclus les photographes professionnels.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photographies proposées et s'engagent à réaliser eux-mêmes les photographies. Dans tous les cas, il est considéré par l'organisateur comme l'auteur des images.

MODALITES DE PARTICIPATION

Une seule participation par personne est acceptée et chaque participant peut présenter au maximum 3 photos. Seul un travail minimum sur l'image est autorisé, ne seront acceptées que les photos naturelles, sans montage, seul le recadrage est accepté.

L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale.

La photo devra être envoyée par mail au format numérique « JPG ou PNG » en pièce jointe d'un mail à : contact@terresderohan.fr indiquer « Concours photo » dans l'objet **au plus tard le 15 juin 2024**

La taille de la photo sera au minimum de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.photo1.jpg » et « nom-prénom.photo2.jpg » « nom-prénom.photo3.jpg »

Les catégories retenues pour le concours sont : Enfants (- de 11 ans) Adolescents (12-17 ans) Adultes (+ de 18 ans)

Un prix d'encouragement sera également décerné : le « coup de cœur du jury » toutes catégories confondues.

Chaque candidat ne peut recevoir qu'un UNIQUE lot (prix) dans sa catégorie et s'il a déjà un lot (prix), il ne peut pas concourir pour le prix « coup de cœur ».

Pour participer au concours, les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite préalable d'un de leurs représentants légaux (voir bulletin d'inscription).

JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Toutes les photographies seront soumises à un jury composé d'amateurs confirmés de l'image et du monde de l'art nommés par Terres de Rohan. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

Le jury aura pour objectif de choisir un cliché « anonymisé » par catégorie, seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres connaîtront les auteurs des clichés. Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- 1 Pertinence du sujet
- 2 Originalité de la prise de vue et/ou de l'intention
- 3 Technicité et intérêt artistique

En cas de nécessité, Terres de Rohan se réserve la possibilité de créer une autre catégorie tout au long du concours. Le jury se réserve le droit d'invalider ou d'annuler une participation s'il s'avère que des fraudes ou dysfonctionnements de toutes sortes sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure des images qui porteraient atteintes aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. La décision du jury est irrévocable et ne pourra être contestée.

EXPOSITION et UTILISATION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de la prochaine édition du Festival.

Elles pourront également être exposées dans différents lieux en fonction des demandes. Terres de Rohan est décideur des lieux d'expositions.

Le collectif ne pourra pas être mis en cause sur une non-conformité des couleurs ou contrastes lors de l'impression du fichier numérique sur un support papier. Aucune retouche ne sera effectuée par le collectif.

En participant à ce concours, les auteurs des photos accordent le droit et la permission de reproduire une ou plusieurs photographies dans le cadre :

- du concours photo
- de support de communication du Festival et ce uniquement à but non lucratif. L'identité du photographe sera toujours mentionnée.
- d'expositions

Le collectif Terres de Rohan s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

RECOMPENSES

Le premier de chaque catégorie recevra un lot.

Les gagnants de chaque catégorie seront informés par courriel **à partir du 01 juillet 2024**

Les lots seront à retirer auprès du collectif, ne seront ni repris ni échangés, et ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre lot.

RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure le collectif Terres de Rohan se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

INFORMATIONS NOMINATIVES

En soumettant leurs clichés, les participants reconnaissent être informés que, conformément à la Loi Informatique et Libertés, les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont également informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.



FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS PHOTO Terres de Rohan 2024 : « L'esprit du Festival »

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

TEL..... E-MAIL.....

DATE DE NAISSANCE.....

Je soussigné :

- Déclare participer au concours photo sur « L'ESPRIT DU FESTIVAL », organisé par le Collectif Terres de Rohan du 18 au 20 mai 2024,
- Autorise mon enfant à participer au concours photo organisé par le Collectif Terres de Rohan du 18 au 20 mai 2024 (Rayer la mention inutile)
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions.
- Autorise le Collectif Terres de Rohan à utiliser mes photographies sur tout support de communication de quelque nature que ce soit.

LISTE DES PHOTOS PRESENTEES :

N°1 Titre :

N°2 Titre :

N°3 Titre :

Fait à.....le.....

Signature